



**CERCLE DE TIR DE MONTGERON**  
**89, rue de la Garenne**  
**91230 MONTGERON**  
**Tél. : 01.69.83.26.60**  
[www.ctmongeron.fr](http://www.ctmongeron.fr)

## **COMPTE-RENDU DE LA 35<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE DU C.T.M. DU 3 DECEMBRE 2022**

Vu la convocation à la 35<sup>ème</sup> Assemblée Générale du 17 novembre 2022,

Le samedi 3 décembre 2022 les adhérents du Cercle de Tir de Montgeron se réunissent au stand de tir, en Assemblée Générale Ordinaire.

**137** adhérents sont habilités à voter. Le quorum est fixé à un tiers des votants soit **46** personnes.

Le CTM a reçu **42** procurations, **35** adhérents étaient présents. Soit un effectif de **77** adhérents présents ou valablement représentés.

### **L'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.**

La séance est ouverte à 19h20, à l'issue de l'Assemblée Générale extraordinaire, sous la présidence de Jacky Ruel.  
Agnès Bruzek assure le secrétariat de séance.

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2021
2. Lecture et approbation du rapport moral 2021-2022
3. Lecture et approbation du rapport financier 2021-2022
4. Quitus au Comité Directeur
5. Vote du budget prévisionnel 2022-2023
6. Approbation du montant de la cotisation et du droit d'entrée pour la saison 2023/2024
7. Vote pour l'approbation des modifications apportées dans le Règlement Intérieur

8. Vote pour l'approbation de la cooptation de 4 nouveaux membres au Comité Directeur
9. Election du tiers des membres du Comité Directeur
10. Réunion du Comité Directeur pour proposer à l'Assemblée Générale son candidat pour le poste de Président
11. Compte-rendu sportif de la saison 2021/2022
12. Compte-rendu sportif de la saison 2021/2022 pour l'Ecole de Tir
13. Informations diverses : vie du stand, procédures
14. Questions diverses

### **Examen des points à l'ordre du jour :**

#### **1 – Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2021**

Le compte rendu a été affiché au stand depuis février 2022 et il l'est encore à ce jour. Il est également disponible sur le site internet du C.T.M. Chacun a pu en prendre connaissance.

Aucune question n'est posée à son sujet, il est procédé à son approbation :

***Votes :** abstention : 1 ; contre : 0 ; le CR est adopté à la majorité des suffrages.*

#### **2 – Approbation du Rapport Moral (Annexe 1)**

Le Président, Jacky RUEL, présente une synthèse de l'année 2021/2022.

Voir annexe 1

J. Ruel remercie l'ensemble du Comité Directeur et des bénévoles pour leur aide dans la gestion du club.

Il est ensuite procédé à l'approbation du Rapport Moral :

***Votes :** abstention : 0 ; contre : 0 ; le rapport moral est approuvé à l'unanimité.*

#### **3 – Approbation du rapport financier 2021/2022 (Annexe 2)**

Les éléments du bilan financier 2021/2022 sont présentés par Jacky Ruel, Trésorier de septembre à décembre 2021, puis remplacé à ce poste par Richard Vilmont de janvier à septembre 2022.

Le budget prévisionnel a été respecté. Les recettes /dépenses à l'équilibre étaient prévues à environ 40 000 euros, elles ont été légèrement inférieures à 37 000 euros.

On note une diminution des recettes avec seulement 159 adhésions (dont 3 en 2<sup>nd</sup> club), et l'absence de subvention de la ligue en raison de l'annulation des compétitions l'année précédente à cause de la Covid.

Les dépenses ont également diminué, notamment celles liées aux compétitions, dont les destinations moins lointaines que les précédentes ont engendré des frais de déplacement moins importants.

On retrouve chaque année environ 8000 euros de frais de fonctionnement annuels.

En investissement, on note l'achat de 2 carabines.

Recettes : **37 229 €**                      Dépenses : **37 169 €**                      Excédent : **59.50 €**

Aucune question n'est posée, le Bilan Financier est soumis à l'Assemblée pour approbation :

***Votes** : abstention : 0 ; contre : 0 ; le rapport financier est approuvé à l'unanimité.*

#### **4 - Quidus**

Le Comité Directeur demande, à l'Assemblée, l'approbation de la gestion des comptes pour l'exercice 2021-2022.

*Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; le quitus est donné au Trésorier du CTM, à l'unanimité.*

#### **5 - Vote du budget prévisionnel 2022-2023 (Annexe 3)**

Le Président, Jacky Ruel, présente les grandes lignes du budget prévisionnel.

Il repose, pour les recettes, sur une estimation de 170 adhésions, de subventions départementales et de la ligue. Les recettes liées aux consommables et locations d'armes compléteront les recettes budgétaires.

Les dépenses reprennent une projection des frais de fonctionnement antérieurs ainsi que des dépenses liées aux compétitions (frais identiques à 2021/2022 pour les championnats de France 10m et 25/50m, augmentation des frais pour les CDF de l'EDT à Montbéliard). Un investissement en armes est prévu également.

Le montant du Budget Prévisionnel s'élève à :

Recettes : 40 080 €      Dépenses : 40 080 €

Aucune question n'est posée, le Bilan Financier est soumis à l'Assemblée pour approbation :

*Votes : abstention : 0 ; contre : 0 ; Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.*

## **6 - Approbation du montant de la cotisation et du droit d'entrée pour la saison 2023/2024**

En raison de l'augmentation prévisible des charges en général, et des coûts liés aux compétitions, il est proposé une augmentation du montant de la cotisation pour la partie club (hors licence) :

+ 5 € pour l'EDT, soit l'inscription à 140 € (90 € de cotisation club + 50 € de licence si pas d'augmentation de la FFTir)

+ 5 € pour les cadets/juniors, soit l'inscription à 160 € (110 € de cotisation club + 50 € de licence si pas d'augmentation de la FFTir)

+ 10 € pour les adultes, soit l'inscription à 220 € (140 € de cotisation club + 80 € de licence si pas d'augmentation de la FFTir)

Didier Cavigneaux fait remarquer que le montant de l'inscription pour l'EDT peut être un frein pour certaines familles. Il propose de ne pas augmenter la cotisation pour l'EDT et de compenser par une augmentation de 15 € pour les adultes.

Le Comité directeur répond qu'il existe déjà différents systèmes de modulation des prix pour l'EDT, que seuls 85 euros revenaient au club cette année par enfant, voire même seulement 20 euros par enfant dans le cas d'une 2<sup>ème</sup> inscription. Et que les tarifs du C.T.M. sont globalement très bas par rapport aux tarifs des autres clubs de tir du département ou de la région.

Aucune autre question n'est posée, le montant de la cotisation 2023/2024 est soumis à l'Assemblée pour approbation :

*Votes : abstention : 0 ; contre : 0 ; Le montant de la cotisation 2023/2024 est approuvé à l'unanimité.*

## **7 - Vote pour l'approbation des modifications apportées dans le Règlement Intérieur**

Le contenu du règlement intérieur a été modifié, pour éviter redondances et améliorer le classement des informations.

La nouvelle version a été communiquée aux adhérents en même temps que la convocation à l'Assemblée Générale.

Aucune question n'est posée, les modifications du règlement intérieur sont soumises à l'Assemblée pour approbation :

***Votes** : abstention : 0 ; contre : 0 ; les modifications du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité.*

## **8 – Vote pour l'approbation de la cooptation de 4 nouveaux membres au Comité Directeur**

Il y a 15 membres prévus au Comité Directeur, soit 3 tiers de 5 membres renouvelables tous les 5 ans.

Comme dit précédemment, 3 anciens membres ont quitté le Comité, ainsi que Dominique Clément pour raison de santé, et Jean-Claude Rocher qui n'avait pas été remplacé après son décès.

Suite à appel à candidature, 4 nouveaux membres ont été cooptés par le Comité Directeur en remplacement :

- Manuel Coelho Leite remplace Richard Vilmont (dans le 3<sup>ème</sup> tiers)
- Didier Jean remplace Pierre Chaneac (dans le 3<sup>ème</sup> tiers)
- Laurent Lacroix remplace Dominique Clément (dans le 2<sup>ème</sup> tiers)
- Christian Turier remplace Jean-Claude Rocher (dans le 1<sup>er</sup> tiers)

Aucune question n'est posée, l'intégration de ces 4 membres au Comité Directeur est soumise à l'Assemblée pour approbation :

***Votes** : abstention : 0 ; contre : 0 ; l'intégration de ces 4 nouveaux membres au Comité Directeur est approuvée à l'unanimité.*

## **9 – Election du tiers des membres du Comité Directeur**

Dans le 3<sup>ème</sup> tiers, seul Gilles Barges reste à renouveler cette année et il se représente.

Aucune question n'est posée, la réélection de Gilles Barges au Comité Directeur est soumise à l'Assemblée pour approbation :

***Votes** : abstention : 0 ; contre : 0 ; Gilles Barges est réélu au Comité Directeur à l'unanimité.*

## **10 – Réunion du Comité Directeur pour proposer à l'Assemblée Générale son candidat pour le poste de Président**

Jacky Ruel se représente à la Présidence du C.T.M.

Aucune question n'est posée, la réélection de Jacky Ruel à la Présidence du C.T.M. est soumise à l'Assemblée pour approbation :

*Votes : abstention : 0 ; contre : 0 ; Jacky Ruel est réélu Président du C.T.M. à l'unanimité.*

## **11 – Compte-Rendu Sportif de la saison 2021/2022 (Annexe 4)**

Malgré 2 années précédentes difficiles et de désorganisation des compétitions en raison de la Covid, le C.T.M. a tout de même réalisé une très belle saison sportive.

Gilles Barges, Président de la Commission sportive, présente les différents résultats obtenus par les cadet(te)s, juniors, et adultes aux compétitions, qu'elles soient internes au club, départementales, régionales et nationales, à 10m ou à 25/50m.

Félicitations à tous les tireurs ; et tout particulièrement à Isée Ducreux pour son 3<sup>ème</sup> titre aux Championnats de France 10m, avec sa 3<sup>ème</sup> place au Pistolet Standard et sa 4<sup>ème</sup> au Pistolet Précision ; et à Elouan Bruzek pour sa qualification en finale en pistolet vitesse.

A noter tout de même la difficulté de recruter des compétiteurs pour les championnats des clubs 10m et 25m.

Enfin, petite déception, avec une faible participation de nos adhérents aux compétitions internes au club, à savoir le concours 10m Jean-Claude Rocher, la coupe des gros et le concours de vitesse militaire.

La Commission sportive remercie l'ensemble des compétiteurs pour leur participation à faire rayonner le C.T.M. à l'échelon national.

## **12 – Compte-rendu sportif de la saison 2021/2022 pour l'EDT (Annexe 5)**

Michel Millerioux, Président de la Commission EDT, rappelle l'organisation des cours dispensés aux enfants le samedi après-midi. Suite à des difficultés liées à des réservations qui ne se sont pas traduites par des inscriptions définitives, l'EDT ne comptait l'an dernier que 7 pistoliers et 5 carabiniers, répartis en catégories poussin(e)s, benjamin(e)s, et minimes, ce qui a limité le nombre d'équipes possibles.

Malgré 2 saisons blanches liées à la Covid, l'année 2021/2022 a tout de même été très belle, avec une douzaine de podiums. L'EDT du C.T.M. a de nouveau brillé, en remportant pour la 4<sup>ème</sup> fois en 5 ans le Challenge Kamody, et pour la 5<sup>ème</sup> fois en 5 ans le Challenge Lopes. 5 enfants ont été lauréats et ont participé au Championnat de France EDT.

A noter que plusieurs jeunes ont été remarqués au niveau fédéral et ont participé à des stages de perfectionnement : Samuel Alexandre a participé au stage de Valnay et Swann Prevost a intégré le Club Régional d'IDF.

Enfin Elouan Bruzek a obtenu de Brevet Fédéral de Jeune Encadrant et peut désormais participer à la formation des jeunes. Nathan Caze Moreira suit actuellement la formation pour obtenir le même diplôme.

Michel Millerieux tient à remercier les parents qui accompagnent leurs enfants dans ce sport, et Laurent Lacroix qui a rejoint l'équipe éducative.

### **13 – Informations diverses : vie du stand, procédures**

#### **Vie du stand :**

La licence FFTir est, depuis cette année, dématérialisée. Chaque adhérent peut désormais, grâce à son compte EDEN, nouvel outil informatique mis à disposition par la Fédération, la télécharger ou l'imprimer, effectuer des modifications de téléphone ou adresse mail à destination de la FFTir, télécharger les certificats médicaux qui sont nécessaires aux inscriptions à la FFTir, faire les demandes d'autorisation préalable pour la détention d'armes...

Le mode d'emploi de EDEN a déjà été adressé par mail aux adhérents. Il sera prochainement accessible sur le site internet du club.

Un autre outil, le SIA, devrait également être disponible à partir de début janvier 2023, pour faciliter la gestion des détentions, l'achat et la vente des armes réglementées. L'autorisation de détention ne sera plus individualisée par arme, mais par catégorie d'arme.

#### **Concours interne 10m Jean-Claude rocher :**

Le concours sera ouvert du 9 janvier au 1 mars, avec remise des prix le 11 mars. Il est accessible à tout adhérent du club, quel que soit son niveau, puisqu'il y aura plusieurs catégories (débutant, non compétiteur et compétiteur), donc tout le monde a sa chance pour accéder à un podium.

#### **Forums des associations :**

L'année prochaine, en plus des 3 forums auxquels le CTM participe maintenant chaque année, nous serons également présents au Forum de Crosne. Nous faisons appel aux bonnes volontés pour y contribuer, car c'est l'un des moyens, en plus du site internet, pour faire connaître le club. Preuve en est l'explosion du nombre de tirs « découverte » que nous avons connue cette année en septembre et octobre.

**Logo du club :**

Nous prévoyons de moderniser le logo du club, une 1ere ébauche a été proposée par Jorane Jean. Une fois que celui-ci sera définitivement adopté, une nouvelle campagne d'achat de vêtements aux couleurs du C.T.M. sera proposée.

**14 - Questions diverses**

Aucune question n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h45.

**Agnès BRUZEK**  
**Secrétaire Général**

**Jacky RUEL**  
**Président**



## **ANNEXES**

**Annexe 1** : Rapport Moral

**Annexe 2** : Rapport Financier

**Annexe 3** : Budget Prévisionnel

**Annexe 4** : Compte-Rendu Sportif de la saison 2021/2022

**Annexe 5** : Compte-Rendu Sportif de la saison 2021/2022 pour l'EDT

**Annexe 6** : Infos diverses

## RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs,

Avec ces deux dernières années « Covid » et une fréquentation réduite, nous avons quand même terminé avec 159 adhérents pour cette saison 2021/2022. Nous espérons renouer avec les niveaux des années avant Covid pour atteindre voire dépasser les 182 adhérents de 2019/2020. Nous sommes sur la bonne voie car déjà au 30 novembre nous avons atteint le chiffre de 166 dont 8 en 2<sup>ème</sup> club. Toutefois, dans notre budget prévisionnel, nous n'avons retenu que le chiffre de 170. Si nous le dépassons ce ne sera que mieux et nous pourrons ainsi faire de nouveaux investissements concernant l'achat d'armes... notamment en carabines pour l'école de tir qui rencontre cette année un vif succès dans cette discipline.

A l'AG de 2021, nous avons modifié les statuts pour passer le nombre possible de membres au Comité Directeur de 12 à 15 mais malgré l'arrivée de 4 nouveaux membres, nous sommes loin des 15 car trois de nos anciens ont démissionné. Il s'agit de Pierre Chaneac, Guisepe Potorti et Richard Vilmont : un grand merci à eux trois pour leur implication dans la vie du club. Au passage je voudrais remercier tous les membres du Comité Directeur qui font le maximum pour que le club fonctionne correctement ainsi que certains adhérents qui viennent apporter leur aide à l'accueil. Je tiens aussi à remercier Franck Gauthier pour sa présence chaque samedi pour aider à la logistique de l'école de tir.

A l'issue du vote des nouveaux membres prévu à l'ordre du jour, nous ne pourrons atteindre que le nombre de 10. C'est-à-dire pas plus que de 2019 à 2021. Pour éviter des fermetures inopinées par manque de membres disponibles, et répartir au mieux les présences aux permanences, nous vous demandons encore une fois que de nouveaux bénévoles viennent rejoindre les rangs de ce CD. Merci à vous de proposer vos candidatures.

Sur le plan des résultats, l'école de tir s'est encore admirablement manifestée en remportant pour la 4<sup>ème</sup> fois sur ces 5 dernières années le KAMODY ainsi que le Challenge Lopez pour la 5<sup>ème</sup> fois. Compétitions qui réunissent toutes les écoles de tir du département de l'Essonne. Nous ne pouvons que féliciter les encadrants de cette école et en particulier Michel Millerieux qui, par sa détermination et son implication, fait que l'école est devenue une référence au sein du département. Je voudrais aussi remercier Agnès Bruzek qui contribue beaucoup au bon fonctionnement de cette école de tir et du club en général.

Du côté des adultes, cette année encore, nous pouvons féliciter Isée Ducreux qui a fini en 3<sup>ème</sup> place en pistolet standard et 4<sup>ème</sup> en pistolet précision aux championnats de France 10m. Et aussi, à ces mêmes championnats, nous félicitons Elouan Bruzek en pistolet vitesse junior pour avoir été qualifié à la finale réservée aux 6 premiers du classement. Plus ample détail vous sera donné aux points 11 et 12 de l'ordre du jour.

Comme chaque année nous organisons nos concours internes 10m en janvier/février, « La coupe des Gros » et « La Vitesse militaire » aux 25m au printemps. Le constat est que le nombre de tireurs inscrits à ces compétitions n'est pas à la hauteur du nombre d'adhérents. Nous déplorons donc ce manque d'engouement pour y participer. Nous vous rappelons que chacun a ses chances et ces compétitions s'adressent à toutes et tous du débutant au compétiteur. Pour le concours 10m, nous ferons 3 catégories : débutants (inscrits de l'année), confirmés (hors compétiteurs) et compétiteurs. Donc merci de vous inscrire nombreux début janvier.

Concernant la construction d'un pas de tir 50m, nous déplorons le coup de frein donné par la Communauté d'Agglomération qui a utilisé le budget de l'étude pour d'autres projets. De notre côté, nous travaillons toujours sur ce dossier et espérons pouvoir le relancer très prochainement.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente année 2023.

Vive le tir sportif et longue vie à notre club.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie

## BILAN 01/09/2021 au 31/08/2022

ACTIF		PASSIF	
CSL Crédit Mutuel	39448.93	Réserves	41123.11
Compte Crédit Mutuel	1465.33		
Compte Caisse	129.35	Résultat 2021-2022	59.50
Compte ESP Compétitions	139.00		
<b>TOTAL</b>	<b>41182.61</b>		<b>41182.61</b>

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	25615.00	Licences (159 dont 3 2ème club)	9810.00
Provision (report 2020-2021)	1000.00	Provision (report 2020-2021)	110.00
Droits d'Entrée (29)	2320.00	Cotisation Ligue - CDTE	84.00
Subventions CDTE/Aide EDT	147.00		
Subvention VYVS	580.00	Frais de Fonctionnement	7997.49
		Fournitures de Bureau	369.38
Subvention Départementale	1029.00	Téléphone	897.98
		Nettoyage Stand	1150.09
		Provision 2021-2022	144.83
		Informatique	475.74
		Assurance	2238.18
		Formation	30.00
		Assemblée Générale	0.00
		BBQ	796.79
		Provision 2021-2022	75.43
		Entretien Matériel	154.86
		Divers Stand	5407.01
		Provision (report 2020-2021)	-4486.00
		Provision 2021-2022	743.20
Produits Financiers	218.14	Frais Bancaires	580.52
Locations Armes	1608.00	Réparations Armes	0.00
Locations Munitions	216.00	Achat Rechargement	0.00
Ventes Munitions	3002.00	Achat Munitions	2889.30
Vente Cibles	700.90	Achat Cibles	1398.24
Vente Accessoires	70.00	Achat Accessoires	349.98
Vente Boissons	50.00	Achat Boissons	
Recharges Air et CO <sup>2</sup>	0.00	Achat CO <sup>2</sup>	301.80
Controles Administratifs	22.00	Compétitions 10 mètres	5144.75
		Provision 2021-2022	247.32
Initiations découvertes	310.00	Compétitions 25-50 mètres	3003.07
		Provision 2021-2022	47.76
		Compétitions Ecoles de Tir	1399.08
Concours Internes	120.00	Concours Internes	230.16
Vente Tenues Sportives	136.00	Achat Tenues Sportives	0.00
Vente Matériel d'Occasion	85.00	Provision 2021-2022	0.00
Provision Vente Matériel d'Occasion	0.00	Investissement Stand	0.00
		Provision (report 2020-2021)	729.40
		Investissement Armes	3462.00
		Provision (report 2020-2021)	-2915.33
		Investissement	2300.00
<b>TOTAL</b>	<b>37229.04</b>		<b>37169.54</b>

**Résultat de l'exercice** 59.50

Le Président



Le Trésorier



## BUDGET PREVISIONNEL 01/09/2022 au 31/08/2023

RECETTES	DEPENSES
Cotisations 28740.00	Licences (170) 12180.00
Provision - report 2021-2022 0.00	Provision - report 2021-2022 0.00
Droits d'Entrée (17) 1360.00	Cotisation Ligue - CDTE 84.00
Subventions CDTE/Aide EDT 1800.00	Frais de Fonctionnement 8466.54
Subvention Communale 580.00	Fournitures de Bureau 300.00
Provision - report 2021-2022 0.00	Téléphone 960.00
Subvention Départementale 1200.00	Provision Téléphone Aout 0.00
	Nettoyage Stand 1420.00
	Provision - report 2021-2022 -144.83
	Informatique 500.00
	Assurance 2300.00
	Formation 200.00
	Assemblée Générale 750.00
	BBQ 900.00
	Provision - report 2021-2022 -75.43
	Entretien Matériel 400.00
	Divers Stand 1700.00
	Provision - report 2021-2022 -743.20
Produits Financiers 220.00	Frais Bancaires 580.00
Locations Armes 1680.00	Provision - report 2021-2022 0.00
Locations Munitions 0.00	Réparations Armes 200.00
Ventes Munitions 2700.00	Achat Rechargement 0.00
Vente Cibles 700.00	Provision - report 2021-2022 0.00
Vente Accessoires 100.00	Achat Munitions 2800.00
Vente Boissons 0.00	Provision - report 2021-2022 0.00
Recharges Air et CO <sup>2</sup> 0.00	Achat Cibles 1200.00
Contrôles Administratifs 0.00	Achat Accessoires 350.00
Initiations découvertes 300.00	Achat Boissons
	Achat CO <sup>2</sup> 0.00
Concours Internes 200.00	Compétitions 10 mètres 5500.00
	Provision - report 2021-2022 -247.32
	Compétitions 25-50 mètres 3200.00
	Provision - report 2021-2022 -47.76
	Compétitions Armes anciennes 100.00
	Provision - report 2021-2022 0.00
	Compétitions Ecoles de Tir 2500.00
	Provision - report 2021-2022 0.00
	Concours Internes 250.00
	Achat Tenues Sportives 1000.00
	Provision - report 2021-2022 0.00
	Investissement Armes 4264.54
	Provision - report 2021-2022 -2300.00
<b>TOTAL 40080.00</b>	<b>40080.00</b>

**Résultat de l'exercice** 0.00

Le Président



Le Trésorier



## Compétitions 10m 2021/2022

### Championnats Départementaux Adultes 10m

15 pistolières et 2 jeunes carabiniers (Lucien et Nathan)

Nos champions départementaux :

#### Carabine précision

Lucien BENTZ

#### Pistolet précision

Typhaine LADAN, Elouan BRUZEK et Isée DUCREUX

#### Pistolet Vitesse

Elouan BRUZEK et Raphaël MICHAUX

#### Pistolet Standard

Isée DUREUX et Elouan BRUZEK

#### N'oublions pas ceux qui montent le podium :

Swann PREVOST, Raphaël MICHAUX, Guillaume HULOT, Guiseppa POTORTI et Richard VILMONT.

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> place par équipe et en mixte

Nouveau Record de l'ESSONNE pour nos Juniors Typhaine LADAN 513/600 en précision et Elouan BRUZEK 30/40 en vitesse 5 cibles.

### Championnats Régionaux Adultes 10m

15 Tireurs qualifiés pour les régionaux à EAUBONNE et 28 matchs disputés.

Toutes les catégories étaient représentées de cadettes à séniors 3 : Précision carabine, Précision pistolet, standard et vitesse 5 cibles.

Or pour Raphaël MICHAUX au standard

Argent pour Isée DUCREUX en précision et Standard

Argent pour Guillaume HULOT au standard

Et argent pour Elouan BRUZEK en vitesse 5 cibles

Bronze pour Typhaine LADAN en précision

Et une médaille d'argent en équipe mixte pour Typhaine et Swann.

Et une mention particulière pour Lucien BENTZ, notre seul carabinier.

### Championnats de France 10m 2021/2022

Malgré d'excellents résultats aux championnats régionaux, seulement 5 de nos tireurs ont pu participer aux Championnats de France 10-18m adultes qui se sont tenus à Besançon.

Ils ont concouru dans les 3 disciplines suivantes : Pistolet précision, standard et vitesse. Et même s'ils n'étaient pas nombreux, malgré 2 années blanches et la pression d'une telle compétition, ils ont été exceptionnels !

Isée a tout d'abord remporté jeudi une 3<sup>ème</sup> médaille au France, mais de couleur différente le bronze et de 3 médailles au France en pistolet Standard et oui il y a de moins bonne année.

Elle a poursuivi, le vendredi par une 4<sup>ème</sup> place en précision.

Quant à Elouan qualifié dans les 3 disciplines, avec un score de 24/40 en vitesse, il accède en finale. Mais a dû s'incliner face à des juniors plus âgés pour terminer à une belle 5<sup>ème</sup> place. Il a ensuite enchaîné le lendemain avec une 11<sup>ème</sup> place au standard puis le samedi une 23<sup>ème</sup> place samedi en précision.

En compétition avec 85 tireurs, Swann a obtenu une belle 33ème place en précision

Guillaume, 27ème en vitesse Senior 2, 33ème sur 145 tireurs au standard.  
Enfin Richard a fait un score de 299/400 en pistolet standard Senior3.

Photographies et vidéo disponible sur notre site

### **Championnats des Clubs à 10m**

Tous les ans nous rencontrons des difficultés à constituer une équipe pour les 3 épreuves de ce championnat. Pourtant le CTM est présent par 5 fois sur le podium de ce championnat.

Champion de France en 2007 et 2010, 2ème en 2013 et 2 fois 3ème en 2004 et 2011

Une brillante 3ème place à l'échelon départemental, une 5ème place aux régionaux à MONTEREAU sur 25 clubs engagés. Nous ouvrant les portes du Championnat de France mais avec une 16ème place nous redescendons en 2ème division.

Encore merci et bravo à Elouan, Simon, Swann, Olivier, Pino, Julien et Richard !!!

Isée, Guillaume, Raphaël. Et à nos autres tireurs Tiphaine, Elouan, Sébastien, Frédéric et Thierry-Jack pour leurs participations aux étapes départementale et régionale.

### **Challenge Jean Claude ROCHER à 10m**

Et pour finir ce bilan à 10m, le challenge Jean Claude ROCHER, le constat d'une petite mobilisation de nos adhérents à ce concours interne, avec seulement 18 tireurs, 1 carabinier et 17 pistoliers, par contre une forte participation des « vieux » 3 Dames3 et 8 Séniors3

Félicitations encore à tous !!!!

## **Compétitions 25/50m 2021/2022**

### **Championnats Départementaux 25/50m**

13 compétiteurs, tous pistoliers, ont concouru dans 5 disciplines.  
Ils ont remporté 19 médailles à titre individuel et 4 par équipe.

#### **Dans la discipline Précision 25 m :**

De l'or pour Katia et Elouan

Argent pour Raphaël et Richard.

Bronze pour Isée, Sébastien et Thierry-Jack.

Or en S1 par équipe avec Raphaël, Sébastien et Simon

Et en S3 avec Richard, Thierry-Jack et Giuseppe.

#### **Au pistolet 25m standard :**

Or pour Elouan

Argent pour Simon et Richard.

Bronze pour Thierry-Jack.

Au standard par équipe de l'or pour nos « vieux » Richard, Thierry-Jack et Giuseppe.

#### **En Vitesse olympique :**

De l'or pour Elouan.

Argent par équipe pour nos Sénior3, Richard, Giuseppe et Frédéric.

**En percussion centrale :**

De l'or pour Julien.

De l'argent pour Laurent et Thierry-Jack.

**Au Pistolet 50m :**

De l'Or pour Katia et Elouan.

De l'argent pour Isée.

Du bronze pour Thierry-Jack.

### **Championnats Régionaux 25/50 m**

Le CTM n'a engagé que des pistoliers.

9 tireurs du CTM y ont participé, avec au total 16 engagements.

Pour Elouan de l'or en vitesse olympique,

Argent en précision 50m

2 médailles en bronze au standard 25m

De belles places pour Katia, 7ème aux 25m et 7ème aux 50m ;

Simon 8ème au standard 25m ;

Raphaël 10ème aux 25m.

### **Championnats de France 25/50 m**

2 Qualifiés, 3 matchs pour ces Championnats de France à VOLMERANGE les Mines

En précision 25m DAME 2 avec Katia DELHORDE pour une 36ème place

En précision 25m Junior Garçon avec Elouan BRUZEK pour une 14<sup>ème</sup> place

Et une 21<sup>ème</sup> place au standard.

### **La coupe des Gros Calibres**

Après 2 années blanches, le CTM a renoué avec son traditionnel concours interne la Coupe des Gros « Calibres » qui s'adresse à nos tireurs adultes habilités et possédant une arme de calibres 22LR et plus.

Il fallait tirer 15 balles en précision puis 15 balles en vitesse 3/7.

7 tireurs y ont participé, voici le podium

1er Manuel Rodrigues,

2ème Laurent Deynoux,

3ème Thierry-Jack Pommier

Et la cocote minute revient à Laurent Lacroix

Voilà j'en n'ai presque terminé, la commission sportive tiens à remercier l'ensemble des compétiteurs du cercle de tir de Montgeron pour leurs participations qu'ils soient Jeunes ou Vieux, à faire rayonner notre cercle de tir sur le territoire national et peut être un jour en dehors de nos frontières.

Gilles BARGES

**RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ECOLE DE TIR**

Septembre 2021 : Les contingences liées à l'épidémie de COVID sont levées. Après 2 années blanches, nous pouvons à nouveau « recruter » les jeunes tentés par l'exercice de notre sport. Je profite de ce rapport pour rappeler quelques points d'organisation de notre Ecole de tir.

Comme pour la plupart des sports, les jeunes pratiquants sont classifiés par catégorie d'âge. En ce qui concerne les Ecoles de tir, on distingue les poussins (9 – 10 ans), les benjamins (11 – 12 ans), les minimes (13 – 14 ans). Ainsi ceux qui effectueront un cycle complet de formation (5 à 6 ans) bénéficieront d'une progression régulière en parallèle de leur développement physique et intellectuel.

La capacité d'accueil de notre Ecole de Tir (installations, matériel, encadrement) est aujourd'hui de 2 groupes de 8 élèves (un groupe de 8 pistoliers et un groupe de 8 carabiniers) ; la répartition par tranche d'âge optimum au sein des groupes étant de 2 poussins, 3 benjamins et 3 minimes. Les séances de formation et d'entraînement durent une heure 30 et sont dispensées chaque samedi après-midi de 14h à 17h.

Les 2 saisons blanches (COVID) ont fortement perturbé le recrutement et nous nous sommes retrouvés avec des groupes incomplets et déséquilibrés. Pour le groupe pistolets : 7 élèves et pour les carabiniers : 5 élèves. Ainsi, au cours de la saison, nous avons été régulièrement dans l'incapacité de présenter des équipes de compétition qui comprennent généralement 3 tireurs de même niveau ou 3 tireurs panachés (1 poussin + 1 benjamin + 1 minime).

**Palmarès de la saison 2021/2022 :**

Au sein du Comité départemental de Tir de l'Essonne, il y a 10 clubs ayant une école de tir. Nous avons obtenu une dizaine de podiums, ce qui est faible en regard des autres saisons.

**Championnat Départemental des Ecoles de Tir :**

Pistolet garçon poussin :	1 <sup>er</sup>
Pistolet garçon benjamin :	1 <sup>er</sup> – 2 <sup>ème</sup> – 3 <sup>ème</sup>
Pistolet fille minime :	3 <sup>ème</sup>
Pistolet garçon minime :	5 <sup>ème</sup> – 6 <sup>ème</sup>
Carabine garçon poussin :	5 <sup>ème</sup> – 6 <sup>ème</sup>
Carabine garçon benjamin :	1 <sup>er</sup> – 5 <sup>ème</sup>
Carabine fille minime :	4 <sup>ème</sup>

**Championnat Régional IDF des Ecoles de Tir :**

Pistolet garçon poussin :	3 <sup>ème</sup>
Equipe Pistolet 3 benjamins :	2 <sup>ème</sup>

**Critérium Régional des EDT :**

Championnat Départemental des Ecoles de Tir	
Pistolet garçon poussin :	2 <sup>ème</sup>
Pistolet fille benjamine :	5 <sup>ème</sup>
Pistolet garçon benjamin :	1 <sup>er</sup> – 4 <sup>ème</sup> – 7 <sup>ème</sup>
Pistolet fille minime :	11 <sup>ème</sup>
Pistolet garçon minime :	9 <sup>ème</sup>
Carabine garçon poussin :	17 <sup>ème</sup>
Carabine garçon benjamin :	13 <sup>ème</sup>
Carabine fille minime :	16 <sup>ème</sup>
Equipe pistolet Benjamins :	3 <sup>ème</sup>

### **Challenge et Trophée Kamody :**

Cette compétition fait s'opposer en 3 matches (décembre – janvier – mars) les équipes constituées au sein des clubs essoniens, équipes de 3 tireurs de même catégorie et même armes, sans distinction fille ou garçon.

Pour le Trophée sont constituées des équipes de 4 tireurs (2 pistoliers + 2 carabiniers) de chaque Ecole de Tir sans aucune autre distinction que l'arme.

Le CTM, au cours des 5 dernières années (hors COVID) a été détenteur 4 fois du Trophée et 1 fois 2<sup>ème</sup> (2017/2018).

### **Challenge et trophée Lopes :**

Sont opposées pour ce challenge des équipes de 3 tireurs comportant un poussin + un benjamin + un minime, avec au moins 1 carabinier et 1 pistolier.

Le CTM est détenteur du Trophée Lopes depuis 5 années consécutives hors années COVID.

### **Championnat de France des EDT :**

5 tireurs du CTM ont été qualifiés pour les Championnats de France EDT. Malheureusement les performances n'ont pas été au niveau espéré, contre-coup d'une année difficile.

Par ailleurs, nous avons plusieurs élèves qui ont été remarqués par les instances fédérales qui les ont conviés à des stages de perfectionnement qu'elles organisent. Je citerai Swann Prevost et Samuel Alexandre qui ont participé aux stages de Valnay.

Elouan Bruzek, quant à lui, a obtenu le Brevet Fédéral des Jeunes Encadrants et nous le félicitons. Nathan Caze Moreira est en cours de formation avec l'objectif d'obtenir le même diplôme.

Je terminerai cette présentation par mes remerciements les plus vifs envers mes collègues du bureau qui m'aident au maximum dans l'accompagnement de cette Ecole de Tir.

Je remercie aussi les parents qui, chaque samedi, accompagnent leurs enfants aux cours ou pour les compétitions.

Je remercie également Laurent Lacroix qui nous a rejoints depuis le début de la saison et nous fait profiter de son expérience du management et de sa rigueur dans l'organisation.

Merci enfin pour votre attention, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Vive le tir sportif ! Vive le CTM !

Michel MILLERIOUX

Responsable de l'Ecole de Tir

# **INFORMATIONS DIVERSES**

## Obtention de la licence pour renouvellement ou nouvelle adhésion

Depuis septembre 2022, la licence est dématérialisée. Elle n'est plus fournie par la FFTir. Elle est disponible dans le nouvel outil informatique de la FFTir appelé EDEN (Espace Dématérialisé Enregistrements National)

### Nouvelle adhésion et renouvellement

- + Le nouvel adhérent vient au club avec les documents nécessaires
  - o Un membre du comité directeur, enregistre ses coordonnées et le certificat médical dans ITAC
- + Le renouvellement se fait à compter du 1<sup>er</sup> septembre de l'année sportive
  - o Le licencié peut à l'avance enregistrer son nouveau certificat médical dans EDEN et il passe au club pour payer sa cotisation
  - o Sinon il vient au club avec son certificat qui sera enregistré dans ITAC par un membre du comité directeur et paiera sa cotisation
- + Le paiement des licences à la FFTir se faisant par lot, celui-ci se fait généralement dans les 5 à 8 jours après l'enregistrement de l'adhérent.
- + Dès le paiement de la licence à la FFTir, celle-ci est disponible dans EDEN
- + L'adhérent se connecte à EDEN, vérifie ses données personnelles et si des erreurs sont constatées, peut les faire modifier.
- + La photo d'identité peut être ajoutée soit par l'adhérent soit par le club.
- + L'adhérent peut ensuite imprimer sa licence.
- + La licence est valide du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre de l'année +1
- + La licence donne droit à l'assurance.

### Certificat médical dans EDEN/ITAC.

- + Il a été posé la question de savoir s'il était nécessaire de charger un nouveau certificat médical si celui-ci dépassait un an d'ancienneté en cours de saison pour garantir la validité de la licence. La réponse est clairement NON.
- + Toutes les licences qui ont été validées le restent jusqu'au 30 septembre qui suit la date de clôture de la saison de la licence indépendamment de l'ancienneté du certificat médical.
- + Il en est de même pour l'assurance attachée à la licence fédérale qui va jusqu'à cette date.
- + Ex. un certificat médical en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 permet de créer ou de renouveler une licence pour la saison 2022-2023 qui restera valide jusqu'au 30 septembre 2023.
- + Si le licencié passe chez le médecin en cours d'année, il peut lui demander un certificat médical ce qui facilitera le renouvellement de sa licence la saison suivante.
- + Si pour certaines activités liées à la pratique du tir, il est nécessaire de disposer d'un certificat médical de moins d'un an, cette information ne remet pas en cause cette exigence.

## EDEN/ITAC

### ITAC (Gestion Internet du Tir, des avis préalables et des clubs)

- + Cet outil est mis à la disposition des clubs pour gérer les adhérents
- + Il permet d'enregistrer une 1<sup>ère</sup> adhésion avec enregistrement du certificat médical
- + Il permet ensuite de modifier les données d'un adhérent
- + Il permet de procéder à un renouvellement

- ✚ Il permet d'obtenir l'avis préalable (feuille verte) pour l'obtention d'une autorisation de détention d'arme.
- ✚ Il permet de gérer les demandes de mutation.

### EDEN (Espace Dématérialisé Enregistrements National)

- ✚ Cet outil est mis à la disposition des clubs et des adhérents
- ✚ Les adhérents ont accès à leurs données personnelles et peuvent signaler des erreurs pour modification.
- ✚ Les adhérents peuvent demander les avis préalables (feuille verte)
- ✚ Les adhérents peuvent imprimer leur licence
- ✚ Les adhérents peuvent télécharger leur photo ou certificat médical
- ✚ L'URL du site est : <https://eden.fftir.org>
- ✚ Pour une première connexion, cliquez sur « Activez votre compte » à droite de « Première connexion ? ». Sur la nouvelle page, saisissez votre numéro de licence qui figure sur votre carte de membre et l'adresse mail que vous avez communiqué à l'inscription. Il vous sera ensuite demandé un mot de passe pour la création du compte.
- ✚ Pour les autres connexions, saisissez votre numéro de licence et le mot de passe créé à votre première connexion.

### Procédure d'entrée au club.

- ✚ L'arrivée de l'adhérent est enregistrée dans un fichier de l'application CAISSE. L'application permet de vérifier si l'adhérent est inscrit au club et s'il est habilité à tirer aux 25m.
- ✚ La carte de membre sera toujours demandée pour visualisation des présents sur le tableau actuel et association avec les armes louées.
- ✚ Tous les déplacements avec armes à feu (compétition ou stand de tir) doivent se faire avec justificatifs (licence et copie de l'autorisation de détention préfectorale).

### Tirs contrôlés

- ✚ L'arrêté du 28 Avril 2020 (NOR : INTA1933589A) fixe le nouveau régime de la délivrance des avis préalables par la fédération Française de Tir.
- ✚ La Fédération Française de Tir est considérée par l'administration et la FINIADA comme un tiers de confiance.
- ✚ **Le carnet de tir et sa vérification par l'administration sont purement et simplement supprimés de même que la notion de tirs contrôlés.**
- ✚ Cependant nous conservons le carnet de tir pour les 3 premiers tirs contrôlés consécutivement au passage 25m.
- ✚ Seul l'avis préalable signé par le Président de l'association devra accompagner les demandes d'autorisation de détention.
- ✚ Ce nouveau régime entre dans le cadre de la création du SIA (Système Informatisé de la Gestion des Armes) qui est détaillé dans les décrets du 28 avril 2020.
- ✚ Du fait de la suppression du Carnet de tir, l'obligation de détention de ce dernier lors du transport d'armes soumises à autorisation et sa présentation à première réquisition aux forces de police ou de gendarmerie sont évidemment abrogées ; il en est de même pour la disposition imposant le dessaisissement des armes en cas de non-respect de l'obligation de pratiquer trois tirs contrôlés par an.

### Détention armes

- ✚ Arme de catégorie B (soumise à autorisation) et certaines de catégorie A.
- ✚ Autre cas :
  - Tir sportif / Risque professionnel / Arme de catégorie A / Arme de catégorie C / Arme de catégorie D

- Pour pratiquer le tir sportif ou en cas de risque professionnel, vous pouvez demander l'autorisation d'acheter et détenir certaines armes classées en catégorie B.
- Il s'agit d'armes à feu de poing (pistolet, revolver) et d'épaule (fusil, carabine).
- Certaines armes à impulsion électrique (tasers, choqueurs) et des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes (bombes lacrymogènes) sont également concernés.

## Détenir une arme pour le tir sportif : quelles sont les règles ?

### Types d'armes

- ✚ Armes d'épaule à 1 coup
- ✚ Armes d'épaule à répétition manuelle
- ✚ Armes d'épaule à répétition automatique ou semi-automatique
- ✚ Armes de poing (pistolet, revolver)

### Autorisations de détention

**Que ce soit pour une acquisition d'arme ou un renouvellement de détention, la démarche est la même.** Vous devez envoyer votre demande à la préfecture. Si accordée, la durée de validité de l'autorisation est de 5 ans.

Vous pouvez consulter les conditions légales et matérielles sur le site du gouvernement :

- ✚ Détenir une arme pour le tir sportif, les règles à respecter :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33661>
- ✚ Comment constituer le dossier à transmettre à la préfecture du département de votre domicile : (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2250>)

Une fois l'autorisation obtenue, vous avez 6 mois pour acquérir la ou les armes.

Vous pouvez détenir jusqu'à 12 armes de catégorie B

### Les conditions d'obtention sont les suivantes :

- ✚ Être majeur ou mineur sélectionné pour participer à des concours de tir internationaux
- ✚ Être mineur de 12 ans au moins, autorisé par une personne exerçant l'autorité parentale
- ✚ Être titulaire d'une licence en cours de validité de la Fédération française de tir
- ✚ Pour la 1<sup>ère</sup> demande, avoir eu les 3 tirs contrôlés consécutivement au passage 25m. Ceci implique :
  - Avoir pratiqué le tir sportif aux 10m pendant 6 mois (dérogation possible suivant les capacités du tireur)
  - Avoir une parfaite connaissance relative à l'utilisation des armes et à la sécurité des installations et des personnes.
- ✚ Conservation des armes à domicile dans un coffre ou armoire forte.
- ✚ Pratique régulière du tir pendant toute la période précédant la demande d'autorisation.
- ✚ À noter que l'absence de pratique du tir pendant douze mois consécutifs ou plus au cours de cette période fait obstacle à la délivrance de l'avis favorable de la Fédération.
- ✚ Un tir par an, au moins, demeure donc nécessaire.
- ✚ **Le comité directeur a décidé de porter à 3 le nombre minimal de tirs par an. Dans la négative, il sera procédé à un tir contrôlé.**
- ✚ L'Administration ne prévoit aucun autre mode de preuve de l'assiduité du demandeur que la certification de l'avis préalable par le président signataire dudit avis et la certification par la ligue régionale et par la Fédération Française de Tir (ces deux opérations sont effectuées via ITAC).

### Les justificatifs à fournir :

Vérifié le 21/11/2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

- ✚ Certificat médical de moins d'un mois attestant que votre état de santé physique et psychique est compatible avec la détention d'armes et de munitions.
- ✚ Copie de la Licence de tir en cours de validité délivrée par la Fédération française de tir
- ✚ Avis favorable de la Fédération française de tir (feuille verte) signée par le Président du club.
- ✚ Le document Cerfa n° 12644-4 rempli et signé
- ✚ Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validé (CNI, Passeport, titre de séjour)
- ✚ Justificatif de domicile
- ✚ Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales datant de moins de 3 mois.
- ✚ Justificatif d'une installation conforme à votre domicile (coffre-fort, armoire forte, pièce forte avec porte blindée). Ce peut être une facture ou photos.
- ✚ S'il s'agit d'un mineur, fournir la preuve d'une sélection à un concours international
- ✚ S'il s'agit d'un mineur de moins de 12 ans, fournir l'autorisation parentale mentionnant que l'arme est détenue pour le tir sportif
- ✚ Pour un renouvellement, fournir les originaux de détention d'armes déjà en votre possession. Notez que certaines préfectures ne demandent que des copies.
- ✚ Pour toute demande de renouvellement de détention périmée, fournir un justificatif précisant le motif
- ✚ Fournir les coordonnées téléphoniques et l'adresse email.
- ✚ Envoyer le dossier à la préfecture par voie postale avec A/R

#### Particularité concernant les renouvellements d'autorisations de détention

- ✚ Depuis le 1er juillet 2021, il a été mis en place le « râtelier virtuel ». Ça implique le renouvellement de l'autorisation de détention pour toutes les armes en votre possession.
- ✚ Vous devez déposer votre demande de renouvellement au plus tard 3 mois avant la date d'expiration de l'autorisation. Les documents à fournir pour le renouvellement sont identiques aux documents à fournir pour la demande initiale.
- ✚ Si vous ne respectez pas ce délai, l'autorisation n'est pas renouvelée sauf empêchement justifié. Par exemple, une hospitalisation.
- ✚ Vous recevez un récépissé qui vaut autorisation provisoire à partir de la date d'expiration de l'autorisation jusqu'à la décision de renouvellement
- ✚ Si vous ne déposez pas de demande de renouvellement de l'autorisation, vous devez vous dessaisir de votre arme ou la faire neutraliser, ainsi que les munitions correspondantes

#### Refus ou retrait de l'autorisations de détention

- ✚ L'autorisation ou son renouvellement peut être refusée ou retirée pour toute raison d'ordre public ou de sécurité des personnes.
- ✚ C'est aussi le cas si vous ne respectez pas ou plus les conditions exigées
- ✚ Dans ce cas, vous devez vous en dessaisir dans le délai de 3 mois qui suit la notification de refus ou de retrait.

#### Sanctions

- ✚ Acheter, vendre ou détenir une ou plusieurs armes de catégorie B sans en avoir l'autorisation est sanctionné par une peine de prison de 5 ans et une amende de 75000€.
- ✚ La peine de prison est de 10 ans et l'amende de 500 000 € en cas d'infraction commise en bande organisée.
- ✚ Si vous commettez une des infractions suivantes, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 € :
  - Déménager dans un autre département sans informer la préfecture de votre nouveau domicile
  - Acheter ou détenir plus de 10 systèmes d'alimentation par arme

- ✚ Les peines complémentaires suivantes peuvent s'y ajouter :
- ✚ Interdiction de détenir ou de porter, pendant 5 ans maximum, une arme soumise à autorisation
- ✚ Confiscation d'une ou plusieurs armes
- ✚ Retrait du permis de chasser avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant 5 ans maximum